

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 19 décembre 2011** à 20 heures.

Étaient présents:

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Nelson Cloutier
			Roger Lapierre
			Réal Beaulieu
			Pierre Dorval
			Serge Guimond

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la session

Monsieur le maire ouvre la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

246-12-2011

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

D'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Adoption
3. Prévisions budgétaires- Exercice financier 2012
 - 3.1 Adoption
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée
 - 5.1 Résolution

3. Prévisions budgétaires- Exercice financier 2012

3.1 Adoption

247-12-2011

Adoption des prévisions budgétaires- Exercice financier 2012.

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

Prévisions budgétaires-2012

REVENUS		
	2012	2011
Taxes	-596 873 \$	-587 984 \$
Paiement tenant lieu de taxes	-72 547 \$	-72 587 \$
Transferts	-278 800 \$	-223 506 \$
Services rendus, impositions de droit, amendes & pénalités, intérêts, autres revenus	-15 634 \$	-14 255 \$
Total des revenus	-963 854 \$	-898 332 \$

CHARGES		
	2012	2011
Administration générale	268 084 \$	239 656 \$
Sécurité publique	96 130 \$	84 287 \$
Transport routier	386 400 \$	382 800 \$
Hygiène du milieu	122 598 \$	104 730 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	21 302 \$	20 779 \$
Loisirs et culture	30 740 \$	28 590 \$
Frais de financement	18 100 \$	18 200 \$
Conciliation à des fins fiscales	20 500 \$	19 290 \$
Total des charges et des éléments de conciliation pour fins fiscales	963 854 \$	898 332 \$

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre

Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu

Et unanimement résolu :

D'adopter le budget de l'année financière 2012 tel que décrit ci-haut.

4. Période de questions.

Conformément à l'article 150 du *Code municipal*, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

5. Levée de l'assemblée

5.1 Résolution

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée.
Il est 20h20.

248-12-2011

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière